

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-732

présenté par

M. Damien Girard, Mme Arrighi, Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0	1 900 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	1 900 000	0	
Paysages, eau et biodiversité	0	0	
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	
Prévention des risques	0	0	
Énergie, climat et après-mines	0	0	
Service public de l'énergie	0	0	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0	
TOTAUX	1 900 000	1 900 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création de la Direction générale des Affaires maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture en 2020 vise à consolider les moyens affectés à la mer et permettre une action efficace notamment en matière de contrôle et de surveillance de la surpêche.

Cette Direction ne doit pas être un outil de suppression de postes mais au contraire permettre de renforcer l'action de l'Etat. Or, la diminution de 10% du budget du ministère de la Mer et de 30% du programme Affaires maritimes, pêche et aquaculture fait courir le risque d'une austérité massive dans un secteur majeur en termes de souveraineté alimentaire, d'emploi et d'écologie.

Le présent amendement vise donc à augmenter le budget de la Direction générale des Affaires maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture d'un quart afin de protéger son rôle, crédibiliser son action et accompagner sa montée en puissance.

Il propose donc d'affecter 1 900 000 euros à l'action 01 "Surveillance et sûreté maritimes" du programme 205 "Affaires maritimes, pêche et aquaculture". Pour les besoins de la recevabilité financière, la même somme est prélevée de l'action 04 "Routes - Entretien du programme" du

programme 203 “Infrastructures et services de transport”. Cette proposition de mouvement de crédits est formelle, dans le respect des règles budgétaires de l’Assemblée nationale. Nous invitons le Gouvernement à lever le gage.